



Concours IMAGES PHOTO – PENTAX organisé par l'association Photomenton :

Article 1 – Photomenton - IMAGES PHOTO - PENTAX

Photomenton est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie sous toutes ses formes et de soutenir financièrement l'ONG HAMAP (hamap.org). Les membres de l'équipe organisatrice de Photomenton, les salariés d'Images Photos et de Pentax ainsi que les membres du jury et leurs familles s'interdisent de participer à ce concours.

Article 2 – Le concours

Il est organisé un concours photo ouvert du 8 avril au 20 septembre 2011 sur le thème général « **REFLET(s)** ». Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation.

Article 3 – La photo

Chaque concurrent peut présenter 1 photo. Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, couleurs. Les montages ne sont pas autorisés.

Format accepté : 20x30 ou 24x30 ou 21x29,7, en cm
Dimensions de la photo au choix sur la feuille dont les dimensions sont spécifiées ci-dessus.
Les encadrements et les supports ne sont pas acceptés.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur (développement excepté) qui doit en posséder les droits.

Article 4 – Envoi

Les envois devront parvenir à l'adresse suivante :
**Association Photomenton - Concours photo
Chemin des Bellevesasses - 06500 MENTON**
La date limite des envois est fixée au 20 septembre 2011 ; le cachet de la Poste faisant foi.

Chaque envoi doit être accompagné :

- de la **fiche d'inscription** réglementaire,
- d'un **chèque de 5 €** à l'ordre de Photomenton (ou 4€ si vous êtes affiliés à la FPF, et joindre une copie de votre carte FPF)
- d'une **enveloppe** affranchie à votre adresse aux bonnes dimensions pour le retour de votre photo,
- de **vos photos**. Au dos de la photographie devront apparaître les renseignements suivants :
 - Titre de la photo
 - Nom, Prénom
 - Adresse Postale, courriel et téléphone

Pensez à protéger votre photo. Merci de ne pas envoyer de négatif, CD ou diapositive.

Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques : lumière, originalité, cadrage, composition, qualité du tirage, etc... et les décisions seront sans appel. Le Jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture. Les résultats seront rendus publics sur le site internet www.photomenton.com à partir du 01/11/2011. La remise des prix aura lieu le 19 novembre 2011 pendant le vernissage du 7^{ème} Festival de la Photographie de Menton.

Article 6 – Dotation

Les photos primées seront exposées pendant la durée du Festival de la Photographie de Menton du 19 au 27 novembre 2011 au Palais de l'Europe. Le concours sera doté de + de 2000 € de prix. Les lots des 3 premiers prix seront les suivants :

- 1^{er} prix : PENTAX K5 + objectif 18-55
- 2^{ème} prix : Compact Expert
- 3^{ème} prix : Trépied

Article 7 – Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'association se réserve le droit : d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de fait. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas d'évènements présentant des caractères exceptionnels (grèves, intempéries...) ou autres évènements indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours ou du festival et/ou privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Tout en prenant grand soin des épreuves, l'association Photomenton décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages éventuels causés aux photos.

Article 8 – Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, vous autorisez l'association Photomenton à les utiliser à des fins non commerciales : expositions, site internet photomenton.com, affiches et articles de presse.

Article 9 – Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : photomenton@gmail.com



Concours IMAGES PHOTO – PENTAX organisé par l'association Photomenton :

Bulletin d'inscription :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Mobile :

Messagerie électronique :@.....

Titre de votre photo :

Votre participation :
· 5 euros
· 4 euros si vous êtes affiliés à la FPF : Fédération
Photographique de France

Avec votre bulletin d'inscription rempli et signé, ne pas oublier de joindre avant le 20 septembre 2011 (cachet de La Poste faisant foi) :

- un chèque de participation l'ordre de Photomenton,
- une copie de votre carte FPF si vous y êtes affiliés
- votre photo bien protégée pour ne pas qu'elle s'abîme,
- une enveloppe à la bonne taille et suffisamment affranchie pour le retour de votre photo,

à l'adresse :

PHOTOMENTON
Chemin des Bellevesasses
06500 MENTON

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement du concours IMAGES PHOTO - PENTAX organisé par l'association Photomenton sur le thème « **REFLET(s)** » (disponible sur le site internet www.photomenton.com)

Date :

Signature :